

LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

N°135

Mai 2023

Vie communale /P. 8

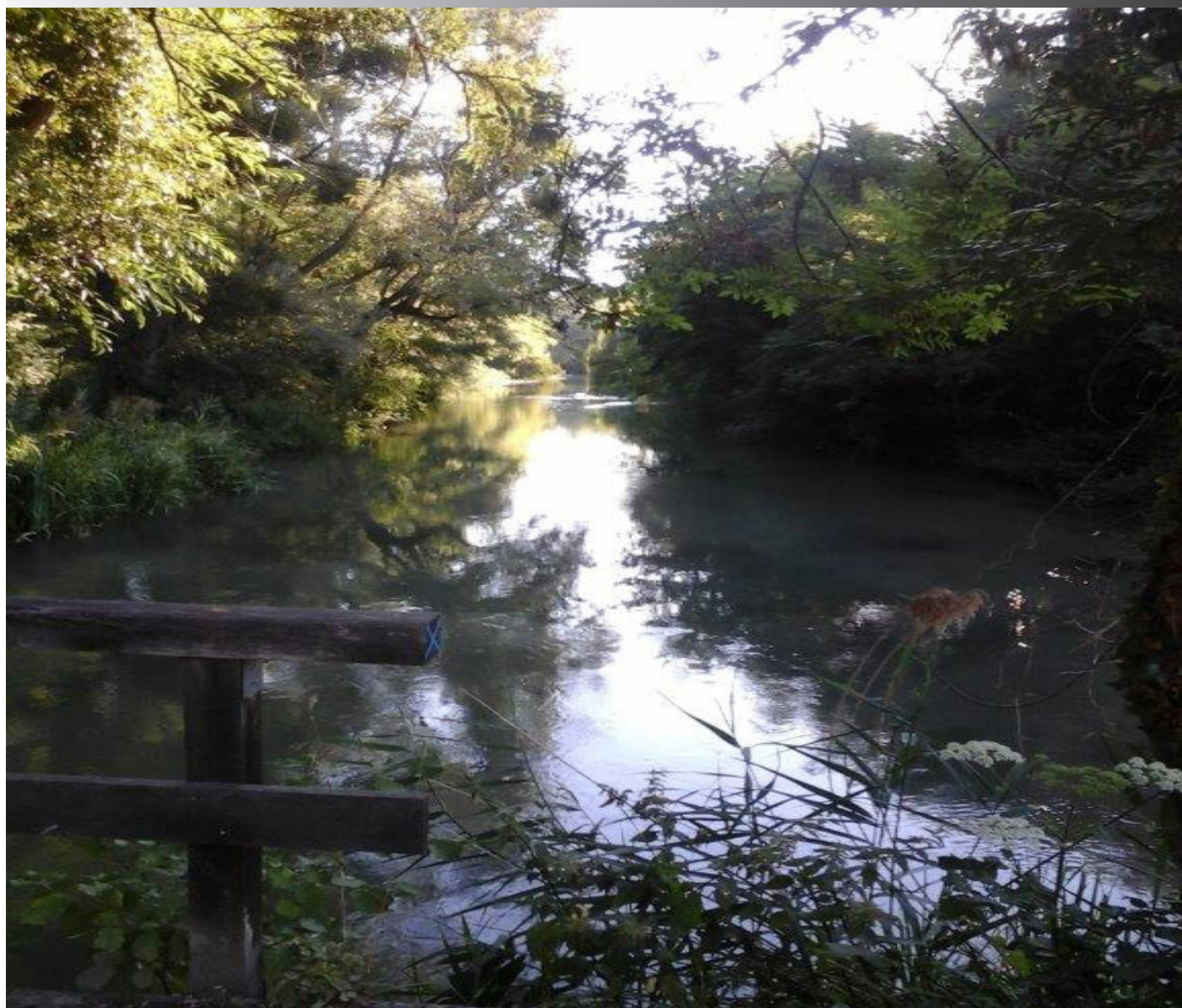
Travaux au presbytère

Vie communale/P.9

Conseil municipal des jeunes

Associations P.11

Brocante du comité des fêtes



- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 6 Vie communale :
Extrait du conseil municipal du 04 avril 2023
- Pages 7 et 8 Vie communale :
Aménagements/Travaux
- Page 9 Vie communale :
Conseil municipal des jeunes
- Pages 10 et 11 Vie associative :
ASLCN, comité des fêtes
- Page 11 : Vie scolaire :
Sorties/Projets
- Pages 12 Informations générales
Cabinet infirmier

De nombreux aménagements sont réalisés ou en cours de réalisation :

Création ou récupération d'ESPACES NATURE :

- Réalisation des Parcs des ARCHES et de bord de Seine.
- Superposition VNF/Commune, du CHEMIN DE HALAGE menant aux écluses, entièrement redonné aux piétons et aux cyclistes.
- Engazonnement de la PLACE DE LA MAIRIE .
- Acquisition, en février, de la grande parcelle VERTE derrière les jeux des enfants, garantissant définitivement un espace pour diverses activités.
- Aménagement d'une mare pédagogique au Port-Montain (acquisition des terrains en 2021).
- Acquisition en cours de deux parcelles en bord de rivière au Pont MONIN et création d'un bel espace vert pour octobre 2023.
- Protection des espaces verts aux abords de l'église.

Projets réalisés, en cours de réalisation ou à l'étude :

- Création de trottoirs PMR route de Grisy et de Villiers
- Création imminente d'un garage communal à l'emplacement de l'ancien préau de l'école.
- Achèvement du rafraîchissement de la salle des fêtes. Après la mise en place de meubles neufs dans la cuisine, mise en peinture des 3 WC. Il sera proposé de baptiser la salle «ESPACE CARNAVALET»
- Agrandissement des locaux de la mairie, qui assurera un accueil plus spacieux et plus confortable au public, prévu fin 2023.
- Agrandissement du cimetière sur la parcelle communale jouxtant le cimetière actuel, prévu début 2024.
- Et le plus gros chantier, la réhabilitation du presbytère en 2 beaux logements destinés à la location. Fin des travaux, en principe, décembre 2023.

L'équipe rédactionnelle

ETAT CIVIL



NAISSANCES

MATHILDE, MÉLANIE, NATHALIE MAUPETIT LE 31 JANVIER 2023

KELYA, MARIANA MORIN LE 17 MARS 2023

DÉCÈS

Alain GARDYE le 03 mai 2023



MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 04 avril 2023

Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

N° 03 2023 - Procédure de recherche des biens vacants et sans maîtres dans la commune

de Noyen Sur Seine et établissement d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée – A.G.R.E.N.A.B.A L'AGRENABA, avec le concours de la DRIEAT IDF, propose à la commune de Noyen Sur Seine de lancer une procédure de recherche des biens vacants et sans maîtres dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la Bassée. Cette procédure permettrait d'accroître les zones sur lesquelles la réserve naturelle pourrait mettre en œuvre les mesures prévues par son plan de gestion dans la perspective de protéger, préserver et mettre en valeur l'exceptionnel patrimoine naturel de la commune.

Vu le projet proposé par l'AGRENABA et présenté au conseil municipal par M Pierre Yves de BECO, Conseiller municipal de Noyen Sur Seine et vice-président de l'AGRENABA
Vu les conditions de financement et de lancement du projet par l'AGRENABA, en sa qualité d'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Bassée, Considérant qu'il convient de prescrire, par délibération du conseil municipal le lancement de la procédure de recherche des biens vacants et sans maître et de mandater l'AGRENABA pour piloter et financer cette procédure pour le compte de la commune, Considérant que le conseil municipal doit manifester, par délibération, son intention de signer une ORE (Obligation Réelle Environnementale) avec le gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Bassée (AGRENABA) d'une durée de 40 ans, durée qui serait tacitement renouvelable sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties six mois avant la fin de ces 40 années, pour

lui confier les droits réels et personnels des parcelles qui seraient concernées dans la liste jointe au présent document, afin d'en assurer la gestion conformément au plan de gestion de la réserve naturelle nationale et au document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000-ZSC de la Bassée.

Considérant que si un bien vacant a été appréhendé par la commune et qu'un ayant droit ayant qualité d'héritier en produisant un acte dressé par devant notaire se manifeste une fois que la collectivité soit devenue propriétaire du bien, celui-ci pourra effectivement prétendre à la restitution de ce bien, soit en nature (le terrain lui-même), soit en valeur si la restitution n'est plus possible. Dans l'hypothèse d'une confirmation de la restitution sous quelle forme que ce soit, les frais de procédure seront pris en charge par l'AGRENABA.

Le conseil Municipal procède au vote de ces trois engagements :

Monsieur Pierre de BECO, conseiller municipal de Noyen Sur Seine et Vice-Président de l'AGRENABA ne prend pas part au vote

Vote de ces trois engagements

Nombre de voix pour : 09

Nombre de voix contre : 00

Nombre d'abstention : 00

Avec 09 voix pour, le conseil municipal s'engage à lancer la procédure de recherche de bien vacants et sans maîtres.

Le conseil municipal mandate pour piloter cette procédure l'AGRENABA financée par la DRIEAT IDF et s'engage à signer des ORE d'une durée de 40 ans, durée qui serait tacitement renouvelable sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties six mois avant la fin de ces 40 années, pour lui confier les droits réels et personnels des parcelles qui seraient concernées dans la liste jointe au présent document, afin d'en assurer la gestion conformément au plan de gestion de la réserve naturelle nationale et au document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000-ZSC de la Bassée.

N° 04 2023 Approbation du CFU 2022 Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération N° 44/2021 du 29 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances du 13 Mars 2023

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 de la commune de Noyen Sur Seine ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Noyen Sur Seine ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Roger PERNET, 1er Adjoint, par 9 voix Pour.

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Noyen Sur Seine.
DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 05 2023 Approbation de l'Affectation du Résultat Commune .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat qui s'établit comme suit

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	149 279,28
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	465 131,87
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	163 574,55
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	76 572,05
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	638 690,00
En recettes pour un montant de :	318 504,00
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	334 481,27
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	334 481,27
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	207 222,65

N° 06 2023 – Modalités de gestion pour l'entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments, suivie d'une décision d'une suppression de poste, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer de façon ponctuelle l'entretien des bâtiments communaux.

Propose d'avoir recours à un service extérieur habilité,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le recours à un organisme habilité tel que Domicile Services ou autres, pour l'entretien des bâtiments communaux.
Charge Monsieur le Maire du calendrier des interventions et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

N° 07 2023 – Autorisation suppression poste d'adjoint technique 2/35e

Monsieur le Maire rappelle la démission le 1er mars 2023 de l'agent technique au 2/35e.
Propose la suppression du poste, en raison de la nouvelle organisation de la gestion des travaux d'entretien des bâtiments incluant un recours ponctuel à un organisme extérieur.
Le Conseil municipal , entendu l'exposé du Maire, APPROUVE le projet de la suppression du poste d'adjoint technique au 2/35e.

Charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Centre de Gestion de la Seine et Marne pour la finalisation de la suppression dudit poste.

N° 08 2023 Lancement procédure de péril

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années l'immeuble sis au 35 Rue Grande est en état d'abandon manifeste et présente un état de ruine menaçant la sécurité du voisinage et du public.

Expose que considérant l'impossibilité de pouvoir agir auprès d'un propriétaire identifié, il convient d'entreprendre une procédure de péril.

Propose d'avoir recours à une expertise auprès du Tribunal compétent, pour garantir les actions qui seront menées pour faire cesser le péril.

Indique que cette sollicitation est susceptible d'engendrer des frais.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la prise en charge des frais d'expertise ou autre, pour l'instruction du dossier de péril de l'immeuble 35 Rue Grande.

N° 09 2023 SOUSCRIPTION CONTRAT MAINTENANCE DISPOSITIF VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire indique que la garantie d'une année du dispositif de vidéo protection prend fin le 06 Avril 2023 et qu'il convient d'envisager une maintenance couvrant les futures interventions sur le système.

Présente les propositions commerciales de la Ste Eiffage, présentant les maintenances préventives ou curatives.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 absentions, approuve la souscription à un contrat de maintenance forfaitaire annuelle, qui sera confié à Eiffage Energies Systèmes. Opte pour une maintenance préventive pour un coût de 1239.82 € ht.

Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

N° 10 2023 APPROBATION DE PRINCIPE DU PROGRAMME DES OPERATIONS DEPENSES/ RECETTES PREVUES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire, avant le vote du budget primitif 2023 présente la liste des opérations – dépenses ou recettes- figurant en prévisions budgétaires à la section d'investissement au titre de l'année 2023 et élaboré avec la Commission des Finances lors de sa réunion du 13 Mars 2023.

Précise que ce document de travail n'a pour but que de déterminer la faisabilité financières des opérations déjà engagées additionnées aux opérations projetées pour l'année 2023.

Concernant les prévisions, ces dernières feront quant à elles l'objet d'une demande d'approbation par le Conseil municipal au cours des prochaines semaines ou mois. Dit que cette liste n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet de modifications ultérieures, en fonction de l'avancement des dossiers.

Invite le Conseil municipal à se prononcer sur un accord de principe

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire adopte un accord de principe des investissements 2023 – Dépenses et Recettes – selon les modalités énoncées ci-dessous

N° 11 2023 AVENANT BAIL LOCATION DU LOCAL INFIRMIER 4 BIS RUE GRANDE

Monsieur le Maire indique que Madame Alizée PONZINI, co-locataire de du local infirmier sis au 4 Bis Rue Grande, par courrier reçu en recommandé en décembre 2022, a donné congé en sa qualité de preneur, à effet du 30 Juin 2023.

Madame Claire PAPON a quant à elle maintient sa qualité de preneur ;

Le montant de la location et les charges afférentes seront à compter du 1er juillet 2023 entièrement à la charge de Madame PAPON.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du qualité de preneur unique.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un avenant au bail conclu le 1er septembre 2019 et pour la durée restante du bail, entérinant Madame Claire PAPON en sa qualité de preneur unique.

N° 12 2023 COMPROMIS D'ÉCHANGE DE PARCELLES SOUS SEING PRIVE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de parcelles avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'IDF en vue de l'aménagement futur d'un espace vert dans le centre bourg.

Expose qu'après concertation, l'échange de la parcelle A 395 appartenant à la Commune de Noyen Sur Seine avec la parcelle D 58 appartenant au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile de France, peut se réaliser par une convention.

Présente le projet de convention et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, APPROUVE l'échange de la parcelle communale A 395 avec la parcelle D 58.

Autorise le Maire à signer le compromis d'échange des parcelles sous seing privé annexé à la présente délibération et toutes pièces se rapportant au dossier.

N° 13 2023 POSE DE DEUX CAMERAS VIDEO PROTECTION SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire dresse le bilan d'une année d'exploitation du dispositif de vidéo protection et conclut que pour parfaire l'ensemble, il conviendrait d'ajouter deux caméras sur le territoire, afin de répondre aux besoins.

Présente la proposition commerciale d'Eiffage Energies Systèmes d'un total de 4 018.72 ttc

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, entendu l'exposé du Maire, approuve la pose de deux nouvelles caméras de vidéo protection. Autorise le Maire à signer le devis d'Eiffage Energies

Système pour un total de 4 018.72 ttc.

Dit que les dépenses seront portées à la section investissement.

N° 14 2023 SUPPRESSION DE LA LOCATION DU MATERIEL PLIANT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 41 2018 du 08 Juin 2018, possibilité avait été donnée de pouvoir louer le matériel de la salle polyvalente, à savoir tables et chaises pliantes.

Indique que le matériel ainsi confié via la location est rendu très souvent dans un état peu ou pas satisfaisant, voire avec des dégradations.

Propose de supprimer ce dispositif.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la suppression de location des tables et chaises pliantes.

Dit que la délibération N° 41 2018 est rapportée.

N° 15 2023 AUTORISATION DE DEPOTS PERMIS DE DEMOLIR ET DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle les projets de démolition d'une annexe ainsi que la modification d'un local communal pour le transformer en garage municipal.

Indique qu'il convient de présenter un permis de démolir et une déclaration préalable de travaux avant tout commencement de chantier.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer les déclarations ci-dessus citées pour instruction par les services dédiés.

(...)

[Le compte-rendu complet est disponible sur le site internet communal.](#)

AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Salle des fêtes



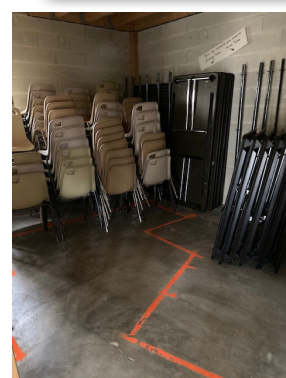
Pendant la période hivernale nous avons poursuivi l'aménagement de notre salle ployvalente.

L'aménagement de la cuisine : meubles, plan de travail, évier et robinetterie a été réalisé par notre employé communal.

Le plombier a changé le chauffe-eau (recupéré au presbytère) et déplacé le radiateur qui se trouvait dans la cuisine.

Un rangement des espaces de stockage va faciliter la location de la salle.

Prochaine étape : la réfection des toilettes avec une nouvelle peinture et l'achat de distributeurs (papier et savon).



Pont Monin

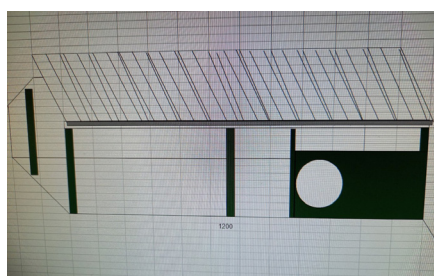


Le petit pont de bois, dit « Pont MONIN », est certainement l'un des lieux les plus charmants de Noyen. La municipalité souhaite créer à cet endroit, un bel espace naturel.

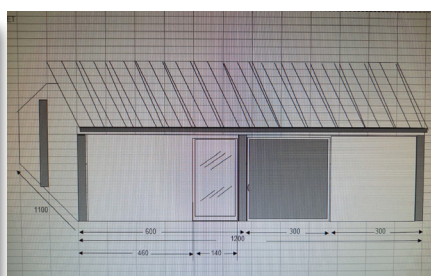
Déjà propriétaire de la première parcelle jouxtant le pont, l'acquisition des deux parcelles suivantes par la commune, est en cours.

Ainsi à l'automne, l'ESPACE NATUREL DU PONT MONIN verra le jour et sera à la disposition de tous.

Garage communal



AVANT



APRES

Le préau va être transformé en garage communal : un espace fermé sera aménagé afin de pouvoir y stocker en toute sécurité le matériel à usage communal. Notre agent y aura un atelier pour tous les petits travaux de bricolage.

AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Presbytère



PRESBYTERE Episode 1 La démolition intérieure

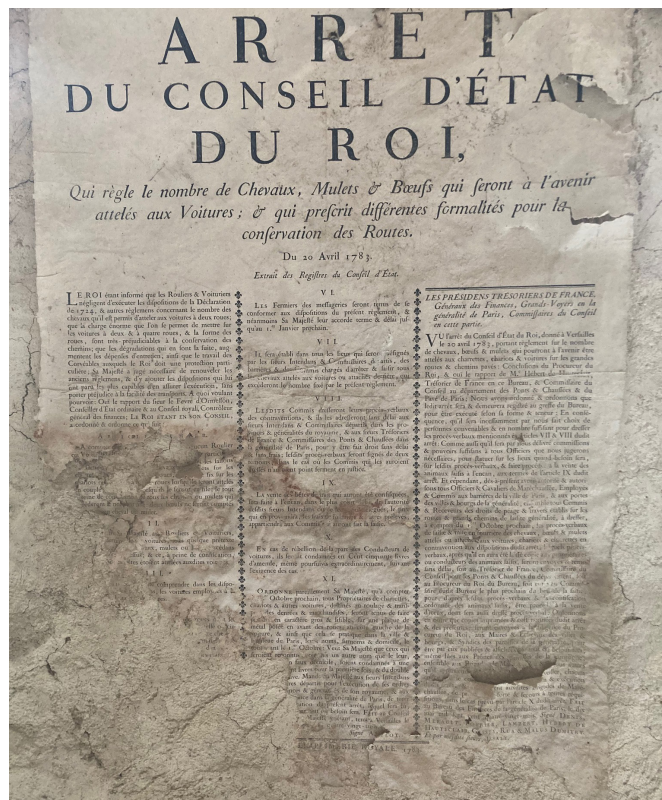
La démolition intérieure du presbytère s'achève.

Cette démolition a fait apparaître une très belle architecture entièrement en bois qui ne pourra hélas pas être mise en valeur, le projet et les normes de construction ne le permettant pas.



Sur un des murs se trouvait cet arrêt du conseil d'état du Roi datant du 20 avril 1783 !

Une pépite pour les historiens qu'il va être difficile de conserver. Cette affiche est collée sur du plâtre très friable et l'humidité l'a attaquée ce qui complique son extraction.



DIVERS

Retour sur le 11 novembre 2022



Nous remercions toutes les personnes présentes lors de la commémoration du 11 novembre 2022 ainsi que les membres du CMJ Léna, Théodore et Killian.

La mare pédagogique

Ce dossier avance avec le graphiste qui a terminé tous les visuels, le nettoyage des abords de la mare, l'achat de panneaux pédagogiques, de bancs et de panneaux d'informations et de signalétiques.



Les boîtes à livres

La déchetterie réserve de belles surprises : la boîte à livre située au parc des arches a été remplacée par un ancien frigo/bar réaménagé et peinte par Dominique. Il ne manque plus que quelques stickers pour la rendre plus belle. La boîte rouge en forme de cabine téléphonique a été trouvée également en déchetterie il ne reste plus qu'à la nettoyer et à l'installer sur un mur.





Samedi 1er avril, l'ASLCN proposait un repas dans la salle des fêtes... au menu couscous royal... Après 2 années de Covid ce moment fut particulièrement apprécié par nos convives, heureux de se retrouver et de passer une agréable soirée.

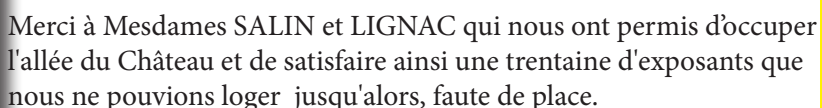


Brocante

Malgré le temps maussade, la brocante a attiré un nombre de visiteurs de plus en plus important.

Il est vrai qu'elle était étendue, immense diront certains ! 1,400 kilomètre de stands, soit 280 emplacements de 5 mètres chacun.

Trois vide-maison ont aussi pu profiter de cette affluence.



Les nombreuses retombées positives, aussi bien des exposants que des visiteurs, sont un soutien important à la petite équipe du COMITE des FÊTES et l'encourage à faire aussi bien, voire mieux, la prochaine fois.

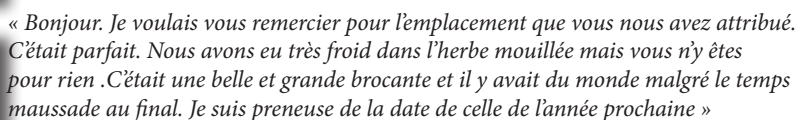
Merci aux bénévoles qui nous ont apporté leur aide ponctuelle, aux exposants toujours fidèles et aux visiteurs.

La pluie abondante tombée pendant toute la semaine qui a précédé la brocante, ne nous a pas permis d'indiquer et d'utiliser le parking dans les champs vers le cimetière.

Néanmoins et malgré le stationnement très dense dans les rues du village, la circulation a pu se faire sans problème.



Quelques témoignages qui font toujours plaisir :



« Félicitation à l'équipe municipale pour l'organisation de la brocante. Une affaire superbement accomplie. Bravo. »

« Merci pour cette journée bien organisée nous vous disons à l'année prochaine nous avions les emplacements 67 et 68 à l'année prochaine sous le soleil »

« Brocante au top organisation impec espère être là pour la prochaine »

« Je tenais tout particulièrement à vous féliciter pour l'organisation de la brocante à laquelle j'ai participé avec mon époux, le dimanche 16 avril 2023 »



vie associative

Repas du comité

La bonne humeur et une ambiance chaleureuse étaient bien là pour le repas annuel du comité des fêtes qui a réuni une cinquantaine de personnes. Tout en dégustant un repas de qualité préparé par le Val d'Orvin, chacun a pu apprécier le nouveau et toujours aussi fabuleux spectacle de Lilou.



Pâques : chasse aux oeufs

Lundi 10 avril, la traditionnelle chasse aux œufs du comité des fêtes a réuni une vingtaine d'enfants qui après avoir retrouvé la centaine de lapins de Pâques qui s'étaient cachés dans le terrain de la salle des fêtes, ont pu repartir chacun avec un sac de friandises.



A vos agendas !

- Fête des voisins le VENDREDI 26 Mai 2023

vie scolaire

- Les classes de cycles 1 et 2 travaillent sur un projet tour du monde et continuent leur découverte de pays des différents continents.
- Les élèves des 3 classes de GS-CP, GS-CE1 et CE2-CM1 se rendront sur le site de Bréau, le 8 juin, dans le cadre de la semaine nationale d'éducation à la nature où ils profiteront de différents ateliers (chaines alimentaires, moulage de traces, animaux nocturnes, la vie sous nos pieds, écosystème de l'arbre, nouveau tri des déchets...).
- Intervention de Terre Avenir (jeudi 9 mars) dans les classes de CE2-CM1 sur le thème du réchauffement climatique et CM1-CM2 sur le thème des énergies.
- Seine et Marne Environnement intervient sur 3 demi-journées sur le thème "Roches et paysages" afin de présenter aux enfants de CM1-CM2 les roches de notre sous-sol, leurs modes d'exploitation (sablière, carrière) et leurs utilisations et leur présence dans notre quotidien. Ceci est agrémenté d'un atelier de fabrication d'un mini parpaing.
- Dans le cadre du projet "Génération 2024" les élèves de CM étudient plus particulièrement l'histoire des jeux olympiques, l'organisation des JO, les valeurs et les symboles de l'olympisme. Ils bénéficieront de différentes interventions (nutrition, tennis, marche nordique, hand, formation à la fonction de juge) jusqu'à la fin de l'année où ils participeront à une rencontre sportive finale sur le stade de Bray sur Seine, le 16 ou 23 juin.

Date à retenir : Kermesse de l'école le samedi 24 juin.

Informations générales

Food truck

Un nouveau commerçant ambulant est présent tous les vendredis soirs sur la place du village.
Il vous propose différentes formules de burgers.
Pour vos commandes vous pouvez le contacter au 0777220226.

Bon appétit !



Sne77

En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au

0185539667



Cabinet infirmier

Depuis le 17 AVRIL 2023, le numéro de téléphone de notre cabinet infirmier situé rue Grande a changé.
Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet, vous pourrez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

Défibrillateur

MISE EN SERVICE D'UN DEFIBRILLATEUR

Un DEFIBRILLATEUR a été installé sur la façade de la MAIRIE, à droite de la porte d'entrée. Ce défibrillateur est entièrement AUTOMATIQUE. En cas de besoin, ouvrir la porte du boîtier VERT, se saisir du défibrillateur et suivre les instructions qui vous seront données vocalement. C'est un défibrillateur nouvelle génération avec électrodes mixtes adultes/enfants. Il bénéficie d'une technologie qui réduit le temps d'analyse du patient à 5 secondes et permet par conséquent d'administrer le premier choc en 7 secondes. Ce défibrillateur adapte ses messages en fonction de l'utilisateur, qu'il soit novice ou expérimenté. Il réalise un auto-test quotidien pour garantir un appareil toujours opérationnel. Simultanément à l'utilisation du défibrillateur, composer le 15.



Défibrillateur sous alarme et sous vidéo-protection

Le CARNAVALET N°135 Mai 2023

Directeur de la publication : André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires

Photographie de couverture : Pont Monin, André CAPMARTY.



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal